

Partie II – Protection des renseignements personnels

Rapport statistique

On trouvera un rapport statistique détaillé à l'annexe B, à la fin du présent document.

Interprétation/explication

Durant l'exercice 2001-2002, le Ministère a reçu 109 demandes de communication de renseignements personnels (baisse de 7,6 % par rapport à l'année précédente), auxquelles se sont ajoutées 12 demandes reportées de l'exercice précédent. Sur ces 121 demandes, 100 ou 82 % ont été traitées pendant l'exercice.

Demandes traitées

Ces demandes se répartissaient comme suit :

| | |
|----------------------------------|------------|
| Communication totale | 48 |
| Communication partielle | 28 |
| Aucune communication (exclusion) | 0 |
| Aucune communication (exemption) | 1 |
| Traitement impossible | 14 |
| Désistement | 5 |
| Transmission | 4 |
| TOTAL | 100 |

Parmi les demandes traitées, 75 ont fait l'objet d'une réponse en 30 jours ou moins, 13 en 60 jours ou moins et 12 en plus de 60 jours.

